

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2008	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	1.102.112,27 €	05.04.2012

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type Chiffre d'affaires	Montant annuel	12.357,27 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.



patrimoine	Type Services et biens divers et Amortissement et réductions de	Montant annuel	19.142,57 €
	Type Rémunérations, charges sociales et pensions	Montant annuel	65.074,22 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	-71.859,52 €
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	La maison de village de Nonceveux accueille quotidiennement de nombreuses activités locales. Elle permet, par exemple, la dispense d'activités à vocation sociale par le biais du PCS (Plan de Cohésion Sociale). Elle accueille également les activités scolaires, comme les cours d'éducation physique de l'école du village. Elle sert aussi de lieu d'entraînement et de tournoi pour le club local de tennis de table. Enfin, des activités de fitness, de santé et de bien-être sont proposées sur demande de l'Adeps, dans le cadre du développement du sport féminin dans la commune d'Aywaille. Le tout pour un total de 30h d'activités hebdomadaires par semaine. Par ailleurs, le bâtiment joue un rôle majeur dans le développement des activités du village de Nonceveux et de ses différentes structures locales. En effet, des réunions de coordination, des assemblées générales et d'autres événements sont organisés plusieurs fois par an par les différentes structures locales. Il en va de même pour les grandes festivités du village, comme le carnaval de l'école ou encore la fête de la Saint-Antoine. La maison de village accueille également divers événements sportifs reconnus, tels que des courses

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi



	cyclistes et d'enduro, ou sert de point de départ et d'arrivée pour des marches dans les sentiers de la région. En outre, la salle est un bel outil pour les habitants du village, qui peuvent l'utiliser pour organiser des anniversaires, des mariages, des baptêmes, des communions et d'autres fêtes familiales. Enfin, la mise en place d'un commerce de proximité, permettant de fournir des produits de première nécessité aux habitants du village, est en cours de réalisation. Des travaux doivent encore être effectués pour résoudre les difficultés liées à la gestion des stocks et des réserves.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Afin de maintenir le bâtiment propre, bien entretenu et sécurisé, l'engagement de deux employés à mi-temps (0,5 ETP chacun) a été nécessaire. Ces employés ont été intégrés dans une rotation pour la gestion du bâtiment et de ses abords. Pour rendre le bâtiment le plus attractif et polyvalent possible, différents investissements ont été réalisés afin qu'il puisse accueillir une grande variété d'activités. Par la suite, une cérémonie d'ouverture et d'inauguration a été organisée, à laquelle tous les habitants du village ainsi que les responsables des clubs et associations locales étaient invités. Cela a permis de leur présenter la salle et de répondre à leurs éventuelles questions. Sur le plan de l'inclusion sociale, le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), et les activités à caractère social ont été priorisées, notamment celles destinées aux jeunes du village, aux seniors, ou encore au développement du sport féminin. À ce jour, cela n'a posé aucune difficulté, car plusieurs créneaux horaires en soirée restent encore disponibles. Nous collaborons activement avec le comité du village pour les accompagner au mieux dans le développement de leurs activités. Nous réalisons une évaluation continue grâce aux retours des utilisateurs de la salle, et nous cherchons à améliorer les services proposés afin de répondre au mieux aux besoins rencontrés. En termes de promotion, la salle est mise en avant sur le site internet de la commune, et sa publicité est également assurée quotidiennement dans les brochures et articles de presse communaux. Cela permet d'informer les citoyens de son existence et de maximiser les activités organisées dans ce lieu. Il est vrai que, depuis 2019, entre la pandémie de Covid-19 et les inondations qu'a connues la commune en 2021, le lancement de la salle du village de Nonceveux a été compliqué. Malgré tout, son taux d'occupation se développe progressivement, et nous travaillons activement pour poursuivre cette dynamique dans les années à venir.



ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
30/03/2021	28/06/2021	12/04/2023	7/03/2023
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	13.02.2025	Nombre de présents	12 membres
	7.07.2025		13 membres
	13.11.2025		15 membres
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Le PCDR d'Aywaille se finalise tout doucement et pourra être présenté au PAT dans le courant 2026. En 2025, un changement majeur a eu lieu : la FP 1.1 a été remplacée en lot 3 à la suite d'un changement de position politique relatif à l'achat de la gare d'Aywaille. La FP 2.1 est devenue la nouvelle FP 1.1, et s'inscrit dans la continuité du 1 ^{er} PCDR et de la réfection de la place d'Aywaille. Les membres de la CLDR ont voté, à l'unanimité ces modifications.		
Propositions de projets à entreprendre-> sans objet pour le moment (PCDR en cours d'écriture).			
Numéro fiche projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.



